

COMPTABILITÉ · PAIE · FISCALITÉ · FINANCE**Situation professionnelle — FILANDE : sujet complet**

Sujet officiel du Baccalauréat Technologique STG, épreuve de spécialité « Comptabilité et Finance de l'Entreprise », session 2010 (Pondichéry) — société FILANDE, sujet complet reconstitué et actualisé pour publication (taux de TVA, cotisations sociales, prélèvement à la source, plafond fiscal CO2 et bases légales en vigueur).

SITUATION PROFESSIONNELLE

Durée indicative : 3 h 50 (4 dossiers indépendants, à traiter dans l'ordre de votre choix)

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information. Les taux et informations nécessaires au dossier 2 (Paie) sont fournis dans les annexes correspondantes.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission.

Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.
Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

Présentation du sujet

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants :

- DOSSIER 1 — Relations avec les tiers (facturation, escompte, rapprochement bancaire, TVA à décaisser)
- DOSSIER 2 — Paie (cotisations sociales, net à payer, prélèvement à la source)
- DOSSIER 3 — Acquisition d'une immobilisation (TVA, amortissement variable, plafond fiscal)
- DOSSIER 4 — Opération de croissance externe (bilan fonctionnel, FRNG, BFR, trésorerie nette)

Annexes : Annexe 1 à Annexe 3 (Dossier 1) ; Annexe 4 à Annexe 6 (Dossier 2) ; Annexe 7 à Annexe 9 (Dossier 3) ; Annexe 10 (Dossier 4).

Note d'actualisation générale : ce sujet a été actualisé par rapport à sa version d'origine (2009-2010) sur plusieurs points, détaillés au fil des dossiers — taux de TVA (20 % au lieu de 19,6 %), cotisations sociales et création du prélèvement à la source (en vigueur depuis le 1er janvier 2019), création de la cotisation à la complémentaire santé collective (obligatoire depuis le 1er janvier 2016), base légale de la non-déductibilité de la TVA sur les véhicules de tourisme, et plafond fiscal de déductibilité de l'amortissement des véhicules de tourisme (barème CO2 WLTP en vigueur). Les questions portant sur des thématiques hors périmètre comptable/fiscal/paie/finance (base de données, algorithme) ont été retirées ; le sujet complet correspondant à ces thématiques reste disponible séparément dans la bibliothèque Rodco.

La société FILANDE, spécialisée dans la fabrication de sous-vêtements, a diversifié sa production vers une gamme de produits chaussants sous la marque « Filage ». L'entreprise emploie une trentaine de salariés et dispose d'un site marchand pour ses ventes en ligne.

DOSSIER 1 — RELATIONS AVEC LES TIERS

Notions et thématiques abordées

- Enregistrement d'une facture de vente en ligne réglée immédiatement (TVA collectée, ventilation par compte de produit)
- Calcul et comptabilisation d'un escompte accordé (facture d'avoir)
- Établissement d'un état de rapprochement bancaire et écritures de régularisation qui en découlent
- Calcul et comptabilisation de la TVA à décaisser en fin de mois

Le service commercial de FILANDE propose un service de ventes en ligne : la commande est réglée en ligne et fait l'objet d'une facturation immédiate. Pour les clients professionnels, l'entreprise propose un escompte de 2 % en cas de commande et paiement en ligne.

Le service comptable a créé différents comptes de vente :

- 701100 — Chaussettes bébé,
- 701200 — Chaussettes femme,
- 701300 — Chaussettes homme.

En fin de mois, l'entreprise réalise l'état de rapprochement bancaire et la déclaration de TVA. Les activités de l'entreprise sont soumises au taux de TVA de 20 %. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Annexe 1 — Facture n° FO1114K8

Société FILANDE 34 rue des Acacias 50200 St James		Date : 12/10/N			
		DOIT « De fil en aiguille » - Mme DUPREY Odile 25, rue des Fontaines – 50381 St Lorin du Pin France			
Facture : FO1114K8					
Réf.	Description	Quantité	Prix unitaire	Remise unitaire	Prix total
CBCA	Chaussette Bébé Carole la Luciole	1	3,51 €	1,76 €	1,75 €
CHHyp	Chaussette homme hypoallergénique	10	6,61 €		66,10 €
LCMFM	Lot de chaussettes femme motif fleurs et marin	9	8,28 €	4,14 €	37,26 €
CFEHM1	Chaussette fil d'Ecosse homme Mélangé 39-42	12	4,93 €	1,67 €	39,12 €
CTF	Chaussette tennis femme	15	4,93 €		73,95 €
CCH	Chaussette cyclisme homme 43-36	6	4,93 €	0,99 €	23,64 €
Chèque : non			Total HT		241,82 €
Carte de crédit : oui			Frais de livraison		- €
Nom : Duprey Odile			Total TTC		290,18 €
N° carte : 128963220			dont TVA 20%		48,36 €
Date d'expiration : 05/N+1					
Nous vous remercions pour votre commande qui a été enregistrée avec succès. Vous en recevrez confirmation par email. La livraison interviendra dans les 4 jours.					

Règlement : carte de crédit (paiement en ligne immédiat).

Annexe 2 — Documents relatifs à l'état de rapprochement au 15 octobre N

Extrait de compte « FILANDE » (tenu par la Banque Populaire de l'Ouest) :

Date	Opération	Débit	Crédit	Solde
01-oct	Solde initial			25 212,00
02-oct	Virement client Galeries Lafayette		1 235,00	26 447,00
03-oct	Avis de débit n°45 - Frais de tenue de compte (TTC)	12,00		26 435,00
06-oct	Prélèvement EDF	1 474,00		24 961,00
07-oct	Remise de chèques n°33		5 900,33	30 861,33
09-oct	Chèque n°15244	19 385,82		11 475,51
09-oct	Virement de cartes bleues		563,22	12 038,73
10-oct	Dépôt d'espèces		980,00	13 018,73
13-oct	Avis de débit n°56 - Mensualité d'emprunt (dont 120 € d'intérêt)	852,00		12 166,73
14-oct	Virement au fournisseur Coton	6 895,36		5 271,37
15-oct	Avis de crédit n°21 - Encaissement d'intérêts		235,00	5 506,37

Compte « 512 Banque B.P.O. » (tenu par la société FILANDE) :

Date	Opération	Débit	Crédit	Solde débiteur
01-oct	Solde initial			25 212,00
02-oct	Virement client Galeries Lafayette	1 235,00		26 447,00
03-oct	Remise de chèques n°33	5 900,33		32 347,33
06-oct	Prélèvement EDF		1 474,00	30 873,33
07-oct	Chèque reçu de la Trésorerie générale	320,00		31 193,33
07-oct	Chèque n°15244		19 385,82	11 807,51
10-oct	Virement de cartes bleues	563,22		12 370,73
13-oct	Dépôt d'espèces	980,00		13 350,73
14-oct	Virement au fournisseur Coton		6 895,36	6 455,37
15-oct	Chèque émis n°15245 au fournisseur Til		2 655,00	3 800,37

Annexe 3 — Extrait de la balance au 31 octobre N

N° compte	Intitulé	Montant
445620	État, TVA déductible sur immobilisations	12 000 €
445660	État, TVA déductible sur autres biens et services	23 200 €
445670	État, crédit de TVA à reporter	2 500 €
445710	État, TVA collectée	45 600 €

TRAVAIL À FAIRE — Dossier 1

1. À partir de l'annexe 1 : présenter l'écriture comptable relative à cette facture (compléter au préalable le total TTC et la TVA).
2. Calculer l'escompte prévu pour ce client professionnel et présenter l'écriture comptable qu'il génère (facture d'avoir n° AV 74K8).
3. À partir de l'annexe 2 : présenter l'état de rapprochement au 15 octobre N.
4. Présenter les écritures de régularisation qui découlent de ce rapprochement.
5. À partir de l'annexe 3 : présenter le calcul de la TVA à décaisser au titre du mois d'octobre N.
6. Présenter l'écriture comptable correspondante.

DOSSIER 2 — PAIE

Notions et thématiques abordées

- Calcul des cotisations sociales salariales et patronales sur la masse salariale
- Cotisation à la complémentaire santé collective (mutuelle), obligatoire depuis 2016, et distinction avec les cotisations versées à l'URSSAF
- Détermination du salaire net avant et après prélèvement à la source (PAS)
- Comptabilisation des charges de personnel et des charges sociales
- Enregistrement du règlement des salaires et des organismes sociaux

La paie de FILANDE est établie mensuellement par le service comptable, à partir des bulletins de salaire individuels et des taux de cotisations en vigueur. Pour le mois de mars N, la masse salariale brute de l'entreprise s'élève à 252 300 €. Le service comptable souhaite déterminer le montant des cotisations sociales, le salaire net à payer aux salariés, ainsi que le montant du prélèvement à la source à reverser à l'administration fiscale.

Annexe 4 — Taux de cotisations sociales en vigueur (mars N)

Cotisation	Base	Taux salarial	Taux patronal
Assurance maladie	Salaire brut	0 %	13,00 %
Assurance vieillesse plafonnée	Tranche 1 (plafond SS)	6,90 %	8,55 %
Assurance vieillesse déplafonnée	Salaire brut	0,40 %	2,02 %
Allocations familiales	Salaire brut	0 %	5,25 %
Assurance chômage	Salaire brut (limite 4 PASS)	0 % *	4,05 %
AGIRC-ARRCO Tranche 1	Tranche 1	3,15 %	4,72 %
Contribution d'équilibre général (CEG) T1	Tranche 1	0,86 %	1,29 %
CSG déductible	98,25 % du brut	6,80 %	—
CSG/CRDS non déductible	98,25 % du brut	2,90 %	—

* La part salariale de l'assurance chômage est supprimée depuis le 1er octobre 2018 (basculer vers la CSG).

Annexe 5 — Éléments de la paie de mars N

Élément	Montant
Salaires bruts (masse salariale)	252 300,00 €
dont assiette Tranche 1 (plafond de la Sécurité sociale)	252 300,00 €
Assiette CSG/CRDS (98,25 % du brut)	247 884,75 €
Taux personnalisé moyen de prélèvement à la source transmis par la DGFIP	7,50 %

Annexe 6 — Complémentaire santé collective (mutuelle)

Depuis le 1er janvier 2016, tout employeur de droit privé doit faire bénéficier ses salariés d'une couverture complémentaire santé collective, financée à hauteur d'au moins 50 % par l'employeur (art. L911-7 du Code de la sécurité sociale). FILANDE a mis en place un contrat collectif dont les caractéristiques, pour le mois de mars N, sont les suivantes :

- Effectif de l'entreprise retenu pour le calcul : 30 salariés.
- Cotisation mensuelle par salarié : 45,00 €, répartie à parts égales entre l'employeur (22,50 €) et le salarié (22,50 €).

TRAVAIL À FAIRE — Dossier 2

1. Calculer le montant total des cotisations sociales salariales pour le mois de mars N, y compris la part salariale de la cotisation à la complémentaire santé collective (annexe 6).
2. Calculer le montant total des cotisations sociales patronales pour le mois de mars N, y compris la part patronale de la cotisation à la complémentaire santé collective (annexe 6).

3. Déterminer le salaire net avant prélèvement à la source (net imposable).
4. Calculer le montant du prélèvement à la source (PAS) et en déduire le salaire net à payer aux salariés.
5. Présenter l'écriture comptable de constatation des charges de personnel et des charges sociales (salaires bruts, cotisations salariales et patronales), en distinguant les sommes dues à l'URSSAF et celles dues à l'organisme de complémentaire santé.
6. Présenter l'écriture comptable relative au règlement des salaires nets et au prélèvement à la source collecté pour le compte de l'État.

SUJET ACTUALISÉ PAR RODCO

DOSSIER 3 — ACQUISITION D'UNE IMMOBILISATION

Notions et thématiques abordées

- Non-déductibilité de la TVA sur l'acquisition d'un véhicule de tourisme et incorporation au coût d'entrée
- Enregistrement d'une facture d'immobilisation avec acompte déjà versé
- Choix et justification d'une méthode d'amortissement adaptée à l'usage du bien (amortissement variable en unités d'œuvre)
- Incidences de l'acquisition et de l'amortissement sur le bilan et le résultat
- Plafond fiscal de déductibilité de l'amortissement des véhicules de tourisme (CGI, art. 39-4) et réintégration extra-comptable

Pour assurer les déplacements d'un chef de secteur nouvellement recruté dans la région ouest de la France, la société FILANDE a fait l'acquisition d'une Renault Mégane. Le directeur commercial estime que ce véhicule parcourra 10 000 km la première année, puis 40 000 km par an les deux années suivantes et 30 000 km la dernière année. L'entreprise amortit les véhicules de tourisme des commerciaux sur quatre exercices. Un acompte de 1 000 € avait déjà été versé et enregistré au journal lors de la commande.

NB : selon la procédure comptable de l'entreprise, les frais d'actes, honoraires et droits divers engagés sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation concernée.

Annexe 7 — Facture du véhicule

Concession RENAULT					
FACTURE 120140			DATE 01/10/N		
N°CLIENT 011666			Filande 37 Rue des Acacias 50220 St James		
DESIGNATION		QUANTITE	PRIX UNITAIRE	NET H. TAXE	
Véhicule neuf					
Renault Mégane					
Couleur : bleue					
Prix départ H.T.		1	18 513,53		
Remise accordée			1 000,00		
Sous-total.....				17 513,53	
Démarches administratives		1	45,00	45,00	
Solde à régler sous huitaine					
Hors taxe	taux T.V.A.	T.V.A.	Total T.T.C.	Acompte	NET A PAYER
17 558,53	20 %	3 511,71	21 070,24	1 000,00	20 070,24€

Annexe 8 — Kilométrage prévisionnel par exercice

Exercice	Km parcourus dans l'année	Km cumulé
N	10 000 km	10 000 km
N+1	40 000 km	50 000 km
N+2	40 000 km	90 000 km
N+3	30 000 km	120 000 km

Date de mise en service : 1er octobre N. Nombre total d'unités d'œuvre estimé : 120 000 km (valeur résiduelle nulle).

Annexe 9 — Plafond fiscal de déductibilité de l'amortissement des véhicules de tourisme (CGI, art. 39-4)

Taux d'émission de CO2 (barème WLTP)	Plafond fiscal déductible
0 à moins de 20 g/km (électrique)	30 000 €
20 à moins de 50 g/km (hybride rechargeable)	20 300 €
50 à moins de 160 g/km (thermique)	18 300 €
160 g/km et plus	9 900 €

La Renault Mégane acquise émet 135 g de CO2/km.

TRAVAIL À FAIRE — Dossier 3

1. À partir de l'annexe 7 : compléter le montant de la TVA, du total TTC et du net à payer, puis enregistrer la facture d'achat du véhicule au journal de la société FILANDE.
2. Le véhicule acquis est-il amortissable ? Justifier la réponse.
3. À partir de l'annexe 8, justifier le choix d'un mode d'amortissement variable en unités d'œuvre plutôt qu'un amortissement linéaire.
4. Présenter le plan d'amortissement du véhicule sur les exercices N à N+3.
5. Enregistrer l'écriture de dotation aux amortissements correspondant à l'exercice N.
6. Indiquer les incidences de l'acquisition de ce véhicule sur le bilan et sur le résultat, au moment de l'acquisition puis à la clôture de l'exercice N.
7. À partir de l'annexe 9, déterminer le plafond fiscal applicable à ce véhicule et calculer, pour l'exercice N, le montant de la réintégration extra-comptable liée à la fraction non déductible de l'amortissement.

DOSSIER 4 — OPÉRATION DE CROISSANCE EXTERNE

Notions et thématiques abordées

- Reclassement du bilan comptable en bilan fonctionnel (emplois stables / ressources stables, actif circulant, trésorerie)
- Retraitement des concours bancaires courants en trésorerie passive
- Calcul du fonds de roulement net global (FRNG) et du besoin en fonds de roulement (BFR)
- Calcul et vérification croisée de la trésorerie nette
- Rédaction d'une note de synthèse sur la situation financière d'une cible de rachat

La société FILANDE envisage d'élargir son marché avec des produits complémentaires (écharpes, bonnets, gants). Plutôt que de créer ses propres lignes de production, elle envisage de racheter une petite entreprise existante : la société TRICOTIN, spécialisée dans le tricotage en laine et en cachemire. Avant d'examiner de façon approfondie cette opportunité de rachat, le directeur financier de FILANDE souhaite disposer d'une analyse de la situation financière de TRICOTIN, à partir de son bilan au 31 décembre N (annexe 10).

Annexe 10 — Bilan de la société TRICOTIN au 31 décembre N (en euros)

ACTIF	Brut	Amort./Dépréc.	Net
Frais de recherche et de développement	45 000,00	39 500,00	5 500,00
Terrains	340 000,00	0,00	340 000,00
Constructions	1 268 000,00	722 000,00	546 000,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	546 300,00	487 000,00	59 300,00
Total I — Actif immobilisé	2 199 300,00	1 248 500,00	950 800,00
Matières premières et autres approvisionnements	11 500,00	0,00	11 500,00
En-cours de production (biens et services)	4 500,00	0,00	4 500,00
Produits intermédiaires et finis	27 800,00	0,00	27 800,00
Marchandises	5 500,00	1 200,00	4 300,00
Avances et acomptes versés sur commandes	8 500,00	800,00	7 700,00
Créances clients	122 456,00	14 516,00	107 940,00
Disponibilités	25 750,00	0,00	25 750,00
Total II — Actif circulant	206 006,00	16 516,00	189 490,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	2 405 306,00	1 265 016,00	1 140 290,00
PASSIF			Montant
Capital			700 000,00
Réserves			30 000,00
Report à nouveau			6 484,00
Total I — Capitaux propres			736 484,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			300 000,00
Dettes fournisseurs			80 000,00
Dettes fiscales et sociales			23 806,00
Total II — Dettes			403 806,00
TOTAL GÉNÉRAL			1 140 290,00

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 41 500 €.

TRAVAIL À FAIRE — Dossier 4

1. Présenter le bilan fonctionnel de la société TRICOTIN au 31 décembre N.
2. Calculer le fonds de roulement net global (FRNG).
3. Calculer le besoin en fonds de roulement (BFR).

4. Calculer la trésorerie nette par deux méthodes indépendantes et vérifier leur concordance.
5. Rédiger le corps d'une note de synthèse à l'attention du directeur financier de FILANDE sur la situation financière de la société TRICOTIN, dans la perspective du projet de rachat.

SUJET ACTUALISE PAR RODCO